



ENQUÊTES STATISTIQUES

Parution du rapport de branche

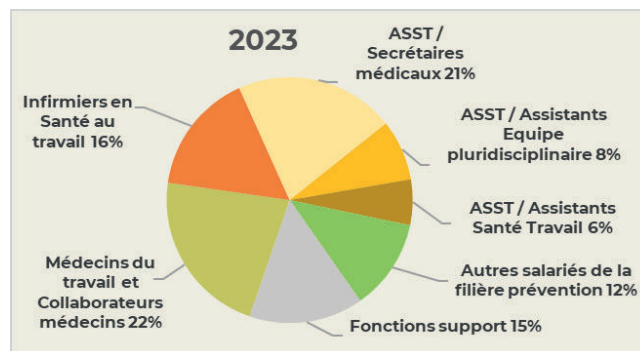


Le rapport de branche 2023 sur les données sociales de l'année 2022 et les effectifs au 1^{er} janvier 2023, qui répond à l'obligation légale des branches professionnelles, est paru. Cette nouvelle édition s'appuie sur un échantillon de 132 SPSTI, représentant 14 429 personnes physiques, soit 80 % des effectifs de la branche (hors spécialistes BTP).

18 152 personnes au 1^{er} janvier 2023, pour 16 709 ETP

Hors spécialistes du BTP, les effectifs de la branche sont en progression de + 2 % par rapport à 2022.

Le nombre de médecins s'élève à 4 056 en personnes physiques, au 1^{er} janvier 2023 (médecins du travail et collaborateurs médecins), et à 3 401 en équivalents temps plein. Les effectifs de l'ensemble des médecins salariés des SPSTI diminuent de 3 % en personnes physiques comme en équivalents temps plein.



Répartition des salariés des SPSTI, en personnes physiques, par groupe d'emplois au 1^{er} janvier 2023.

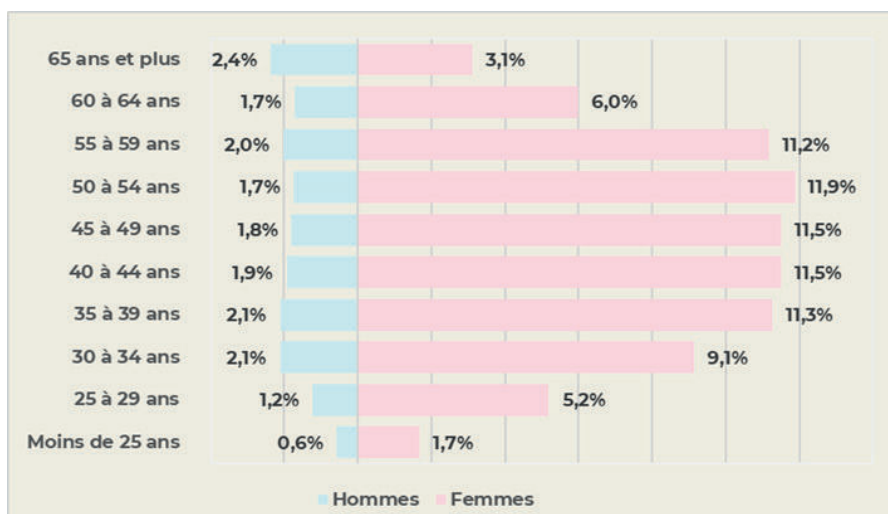
Parallèlement, le nombre d'infirmiers en Santé au travail poursuit sa progression (+ 10 % en 2023), de même que le nombre de préventeurs (+ 6 %).

Une structure de l'emploi stable

53 % des effectifs sont âgés de 45 ans et plus, et les femmes représentent 82,5 % des effectifs. La part des cadres s'élève à 39 %, le temps partiel concerne 32 % des salariés, et 93 % des contrats sont des CDI.

7,3 % de travailleurs handicapés

94 % des SPSTI de 20 salariés et plus déclarent employer au moins 1 travailleur handicapé et 37 % d'entre eux ont recruté au moins 1 travailleur handicapé en 2022. Globalement, les travailleurs handicapés représentent 7,3 % des effectifs des SPSTI de 20 salariés et plus. 20 % des SPSTI de 20 salariés et plus ont eu recours à des contrats de fournitures, de sous-traitance ou de prestations de services avec le secteur adapté ou protégé (voir données sur le tableau ci-contre).



Pyramide des âges de l'ensemble des salariés en 2022.

	2020	2021	2022
% de Services ayant recruté au moins 1 travailleur handicapé*		38,5 %	37,3 %
% de travailleurs handicapés dans les effectifs (ETP)	6,6 %	7,1 %	7,3 %
% de Services ayant eu recours au secteur adapté ou protégé*		19,3 %	19,7 %
% de Services n'ayant pas à verser de contribution à l'AGEFIPH	82,2 %	80,7 %	85,6 %

* Questions posées uniquement depuis 2021.

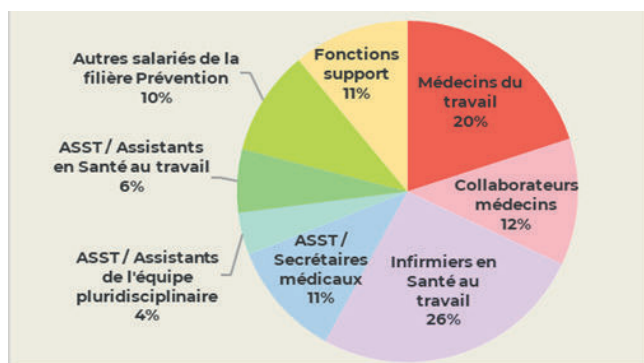
Une masse salariale de l'ordre de 850 millions d'euros en 2022

En 2022, la masse salariale (primes comprises, hors cotisations sociales) des SPSTI ayant répondu à l'enquête, et dont les données relatives à la masse salariale ont pu être exploitées, est évaluée à 641 millions d'euros, en progression de 4,5 % par rapport à 2021. Au niveau de la branche, en extrapolant sur les effectifs moyens de l'ensemble des SPSTI, la masse salariale peut être estimée autour de 850 millions d'euros.

75 % de salariés bénéficiaires d'une formation en 2022

Avec un effort de formation de 4,4 % de la masse salariale, les SPSTI demeurent au-dessus des obligations légales.

Les dépenses moyennes de formation professionnelle s'élèvent à 2 041 € par salarié en 2022. Les contributions légales versées à l'URSSAF représentent 22 % de ces dépenses, les contributions conventionnelles et volontaires versées à l'OPCO Santé 9 %, la rémunération des bénéficiaires de la formation 32 %, les frais pédagogiques 31 %. Les autres dépenses (6 %) sont essentiellement constituées des frais de déplacements et de restauration.



Répartition des heures de formation par groupe d'emplois en 2022.

Tous métiers confondus, 75 % des effectifs des SPSTI ont bénéficié d'au moins une formation en 2022. Les médecins (médecins du travail et collaborateurs médecins) représentent 25 % des salariés formés et 32 % des heures de formation, sachant qu'ils représentent 22 % des effectifs.

Comme chaque année, le rapport complet présente également des résultats détaillés sur la protection sociale (régimes de retraite, prévoyance, couverture santé, absentéisme...), le dialogue social, le bilan des accords de branche, le profil démographique et les rémunérations des principaux groupes d'emploi.

Présanse remercie les Services qui ont pris le temps de répondre à l'enquête, et encourage l'ensemble des SPSTI à se mobiliser pour la prochaine phase de collecte, dès le début de l'année 2024.

Le rapport de branche et le rapport chiffres-clés, édition 2023, sont désormais disponibles sur la plateforme Qualios, en format PDF. Comme chaque année, les SSTI ont également accès à deux synthèses régionales, l'une pour l'activité, issue du rapport chiffres-clés, l'autre

pour les données sociales, issue du rapport de branche. Ces synthèses régionales permettent de comparer la situation de la région à celle au niveau national.

Rappelons que la plateforme Qualios est accessible à partir du site de Présanse, dans la rubrique « Les SPSTI et leurs actions ». L'identifiant et le mot de passe sont spécifiques à Qualios pour préserver la confidentialité des données intégrées à cette plateforme, notamment sur la partie RH. ■

Ressources :
Plateforme <https://presanse.qualios.com>

Contact :

Pour toute information, les SPSTI peuvent contacter **Ghislaine Bourdel** : g.bourdel@presanse.fr

